

N° D'ORDRE : 2021-152

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice :** 29**Présents :** 18**Pouvoirs :** 09**Excusé :** 00**Absents :** 02**Qui ont pris part****à la délibération :** 27**Date de convocation :** 29 septembre 2021**SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etai^{ent} présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD `Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire – M. DEDONS Fabrice pouvoir à M. QUENET – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel - M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. BLANC Romain – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à M. CLAVE Denis

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

22- PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES

**F- DECISION 37-2021 – SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 DU MAPA 2017-08 :
 PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION DE L'EXPLOITATION DU
 CINEMA MARC BARON**

Monsieur le Maire rappelle que les prestations du MAPA 2017-08 relatif à l'exploitation de la salle de Cinéma Marc Baron attribué à la société « Les Petits Ecrans » n'ont pas pu être exécutées durant la crise sanitaire du 15 mars 2020 au 21 juin 2020 puis du 30 octobre 2020 au 11 juin 2021. Toutefois, la commune a continué de verser les sommes forfaitaires prévues au marché.

Ainsi, Monsieur le Maire informe de la nécessité de prolonger la durée d'exécution du contrat afin de permettre la réalisation de ces prestations non-exécutées.

Il précise qu'un avenant n°1 a été signé afin de permettre une 3^{ème} reconduction. Les prestations seront exécutées du 1^{er} janvier 2022 au 31 octobre 2022.

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre acte de la présentation de cette décision.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-21 du 15 juin 2020 ;
- VU la décision municipale 37-2021 ;

PREND ACTE

- de la présentation de la décision municipale 37-2021 « signature de l'avenant n°1 du MAPA 2017-08 : prolongation du délai d'exécution de l'exploitation du cinéma Marc Baron ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 octobre 2021, pour extrait conforme



Maire,

Gilles VINCENT